



Club Subaquatique de la Côte d'Emeraude

Centre BLEU EMERAUDE – Terre Plein du NAYE

35400 SAINT-MALO

N° affiliation F.F.E.S.S.M. : 03.35.0037
N° agrément Jeunesse et Sport : 7535 S 035

✉ csce.stmalo@gmail.com
<http://csce-stmalo.fr>

Participation financière du CSCE aux différentes formations « encadrement » Modifiée en Comité Directeur du 1^{er} décembre 2017 :

Pour les formations le CSCE prend en charge, après accord du CD, jusqu'à 80% de la formation sur présentation des justificatifs.

Pour s'inscrire à l'une des formations « encadrement » ci-dessous et prétendre à une prise en charge de la formation par le CSCE, le stagiaire devra, au préalable, s'être inscrit auprès de son responsable technique (apnée et bouteille), avoir reçu une information éclairée sur les différentes possibilités d'aide avant de prendre sa décision ET avoir obtenu l'autorisation du Président du CSCE.

Pour info : nous rappelons que les frais engagés pour ces formations d'encadrement peuvent entrer dans le cadre des dons aux œuvres aux associations au niveau de Code Général des Impôts.

ENCADREMENT « Bouteille »

- Formation initiateur bouteille : Cette formation est assurée par le Comité Départemental. Les stagiaires règlent la formation au CDESSM35.
- Formation Niveau 4 : Cette formation est assurée par le Comité Départemental. Les stagiaires règlent la formation au CDESSM35. (**Attention** : pour être éligible à la prise en charge de cette formation par le CSCE, il faut être déjà initiateur.)
- Formation Moniteur Fédéral 1^{er} degré (MF1) : Cette formation est assurée par le Comité Départemental. Les stagiaires règlent la formation au CDESSM35. Cette formation se fait sur deux ans.
- Formation Moniteur Fédéral 2^{ème} degré (MF2) : Cette formation est assurée par le Comité Départemental. Les stagiaires règlent la formation au CDESSM35. Cette formation se fait sur deux ans.

ENCADREMENT « APNEE et PSM »

- Formation initiateur apnée (IE1 & IE2) : Ces formations sont assurées par le Comité Départemental. Les stagiaires règlent la formation au CDESSM35.
- Moniteur Entraîneur Fédéral Apnée 1^{er} degré (MEF1 apnée) : Cette formation est assurée par le Comité Départemental. Les stagiaires règlent la formation au CDESSM35.
- Moniteur Entraîneur Fédéral Apnée 2^{ème} degré (MEF2 apnée) : Cette formation est assurée par le Comité Départemental. Les stagiaires règlent la formation au CDESSM35.
- Formation initiateur PSM : Ces formations sont assurées par le CIBPL. Les stagiaires règlent la formation au CIBPL.
- Moniteur Entraîneur Fédéral PSM 1^{er} degré : Cette formation est assurée par le CIBPL. Les stagiaires règlent la formation au CIBPL.

Afin d'éviter tous litiges, toutes les formations proposées par le CSCE ont une durée limitée et sont prévues en général sur une saison sauf mention contraire du CODEP ou du CIBPL.

Pour toutes ces formations, conservez bien vos justificatifs pour les présenter au trésorier.

Pour information, les formations sont assurées par des bénévoles du département (CoDep 35) et/ou de la région (CIBPL). La contribution permet de couvrir les frais inhérents à ces formations (gasoil, intendance, participation à la location des salles, location de la piscine, etc.).

Pour le Comité Directeur

La Présidente du CSCE :
Catherine LEFEUVRE

**CLUB SUBAQUATIQUE
DE LA CÔTE D'EMERAUDE**

Centre Bleu Emeraude
Terre Plein du Naye
35400 SAINT-MALO

Tél. : 02 99 82 60 73 Club n° 0335037

La Secrétaire du CSCE
Anne BERTIAUX